



SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : snu93@snuipp.fr

Compte-rendu de la CAPD du 19/06/2017

Accès à la hors classe

Cette CAPD était la dernière sous cette forme pour l'accès à la hors classe. Avec la mise en place du nouveau protocole, l'accès à la hors classe se fera différemment l'année prochaine : modalités à venir.

Au 01/09/2017, **339 collègues vont pouvoir accéder à la hors classe en Seine-Saint-Denis**, ce qui correspond à 5,5% du corps des PE du 7ème au 11ème échelon.

Cette année : pour pouvoir bénéficier du point REP ou des 2 points REP+/zone violence, il faut avoir exercé 4 ans sur le même poste et y être encore affecté.

Après avoir contrôlé toutes les fiches syndicales nous avons pu, dans la transparence et l'équité, faire vérifier la situation des personnels RASED exerçant en zone violence en particulier la situation de St-Denis car la création de la 3ème circonscription ne devait pas pénaliser les collègues.

Grâce aux interventions des élues du SNUipp-FSU 93, plusieurs collègues ont ainsi récupéré leurs points zone violence et ont pu accéder à la hors classe.

Nous avons renvoyé aux collègues toutes les fiche de contrôle reçues et prévenu les collègues syndiqué-es qui ont accédé à la hors classe. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître le résultat de cette CAPD.

Barème* du dernier promu : 41.000
AGS : 26.886 (26 ans 10 mois 19 jours)
Âge : 50 ans 6 mois 23 jours

* A barème égal départage :
1°) par AGS décroissant puis
2°) par âge décroissant

Accès au corps des PE par liste d'aptitude

Contingent de 18 possibilités, 14 personnes ont demandé à accéder à la liste d'aptitude de professeur des écoles en Seine-Saint-Denis. Une personne n'a pas donné suite à sa demande.

Au final, 13 collègues accèdent au corps des PE par liste d'aptitude dans notre département.

La CAPD a voté à l'unanimité l'intégration de tous les collègues.

Rappel : l'intégration dans le corps des PE n'est pas automatique il faut en faire la demande.

POINT EXEAT

Le DASEN a déclaré lors de cette CAPD que pour le moment toutes les réponses d'ineat sont positives, donc il ne peut pas accorder d'exeat supplémentaire. Le DASEN étudiera les recours et les dossiers en attente dès que des ineat seront refusés.

Nous suivons ce dossier de très près car nous savons que les refus d'exeat sont pour certains collègues source de grandes difficultés.

Les élues SNUipp-FSU 93 à la CAPD

5 titulaires - 5 suppléantes :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Brigitte POMMIER, Natacha PANIER, Stéphanie FOUILHOUX, Frédérique BLOT, Véronique SZCZEBARA, Stéphanie LIOTE.